

## Les compétences traitées dans le cadre du M6 : COMMUNIQUER ET INTERAGIR

Domaines de compétence	Code	Compétences	Indicateurs
<b>2. Inscrire son action dans une dynamique collective</b>	2.2.6	L'enseignant/e est amené/e à prendre des initiatives dans le respect de la concertation, des règles de sécurité et des obligations inhérentes au travail collaboratif	
<b>3. Coopérer avec les parents d'élèves</b>	3.1.3.	L'enseignant/e est capable d'organiser et/ou de participer régulièrement à des réunions d'information et de concertation avec les parents sur les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation des apprentissages, l'organisation de la classe et l'orientation des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e mène au moins en début d'année scolaire une réunion d'information en présentant les aspects essentiels de l'organisation de la classe et des apprentissages aux parents (EF)</li> <li>– l'enseignant/e est disponible pour répondre aux questions des parents</li> </ul>
	3.1.5.	L'enseignant/e est amené/e à entretenir un dialogue constructif et valorisant avec les parents d'élèves	
	3.1.6.	L'enseignant/e est amené/e à entretenir un dialogue régulier avec les parents d'élèves	
	3.2.3.	L'enseignant/e est capable d'informer individuellement, périodiquement et explicitement les parents des résultats et des progrès scolaires de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e assure une communication régulière des résultats et progrès scolaires des élèves</li> <li>– l'enseignant/e communique dans une logique de prévention avec les parents pour garantir le suivi de l'évolution des apprentissages</li> </ul>

## Les compétences traitées dans le cadre du M6 : COMMUNIQUER ET INTERAGIR

Domaines de compétence	Code	Compétences	Indicateurs
<b>3. Coopérer avec les parents d'élèves</b>	3.2.4.	L'enseignant/e est capable d'engager un dialogue avec les parents dès que des difficultés scolaires ou comportementales apparaissent et d'envisager les moyens d'y remédier dans une relation de confiance	
	3.2.5.	L'enseignant/e est capable de motiver ses prises de décision en matière de progression de l'élève au cours et à la fin du cycle ou de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e documente la progression de l'élève</li> <li>– l'enseignant/e s'appuie sur cette documentation pour motiver ses prises de décision</li> </ul>
<b>5. Organiser le fonctionnement du groupe-classe</b>	5.2.5.	L'enseignant/e est capable de gérer et résoudre les situations conflictuelles en classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e met en place des stratégies adaptées menant à la résolution des situations conflictuelles : mesure de prévention, modération de conflit</li> </ul>
	5.2.7.	L'enseignant/e est amené/e à manifester du respect vis-à-vis de chacun, à protéger les élèves de toute forme de dévalorisation, des attitudes de moquerie ou de délation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e respecte la personnalité de chaque élève avec ses forces et ses faiblesses</li> <li>– l'enseignant/e respecte le principe d'équité entre les élèves</li> <li>– les règles et rituels élaborés par l'enseignant/e avec les élèves sont appliqués (cf. 5.1.2.)</li> </ul>

## Les compétences traitées dans le cadre du M6 : COMMUNIQUER ET INTERAGIR

Domaines de compétence	Code	Compétences	Indicateurs
<b>8. Communiquer avec les élèves et les partenaires internes et externes à l'établissement scolaire</b>	8.1.2.	L'enseignant/e connaît les règles et les usages de la communication verbale et non-verbale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e connaît les différentes postures d'écoute (écoute active, écoute synthétique, entretien d'explicitation, conversation, etc.)</li> </ul>
	8.1.3.	L'enseignant/e est capable de gérer un entretien et d'utiliser des techniques de gestion d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e prépare ses entretiens</li> <li>– l'enseignant/e gère sa communication de manière constructive et valorisante</li> <li>– l'enseignant/e utilise les règles du feedback</li> <li>– l'enseignant/e réfléchit sur les effets de sa propre communication</li> <li>– l'enseignant/e évalue ses entretiens</li> </ul>
	8.1.4.	L'enseignant/e est capable de s'exprimer dans un langage adapté, avec clarté et précision à l'écrit et à l'oral	
	8.1.5.	L'enseignant/e est capable d'utiliser des moyens non verbaux (gestes, illustrations et supports) pour enrichir et faciliter sa communication	
	8.1.6.	L'enseignant/e est amené/e à soigner sa communication, verbale et non-verbale dans les différentes situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'enseignant/e fait preuve de patience et témoigne de l'empathie</li> <li>– l'enseignant/e adapte sa posture d'écoute suivant le contexte</li> </ul>